



7 octobre 2013

(13-5416)

Page: 1/1

Original: anglais

**AUSTRALIE – CERTAINES MESURES CONCERNANT LES MARQUES DE FABRIQUE  
OU DE COMMERCE, LES INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES ET AUTRES  
PRESCRIPTIONS EN MATIÈRE D'EMBALLAGE NEUTRE  
APPLICABLES AUX PRODUITS DU TABAC  
ET À LEUR EMBALLAGE**

**DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS**

*Communication présentée par la Norvège*

La communication ci-après, datée du 4 octobre 2013 et adressée par la délégation de la Norvège à la délégation de l'Australie, à la délégation de l'Indonésie et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

-----

Les autorités de mon pays m'ont chargé de demander, conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord de l'OMC sur les règles et procédures régissant le règlement des différends, que la Norvège soit admise à participer aux consultations demandées par l'Indonésie le 20 septembre 2013 dans une communication distribuée aux Membres le 25 septembre 2013 et intitulée *Australie – Certaines mesures concernant les marques de fabrique ou de commerce, les indications géographiques et autres prescriptions en matière d'emballage neutre applicables aux produits du tabac et à leur emballage* (WT/DS467/1).

La Norvège met actuellement en œuvre des révisions de sa propre politique en matière de tabac et a déjà mis en place un certain nombre de mesures visant à réduire l'usage du tabac. Elle a donc un intérêt commercial substantiel dans le présent différend.

La Norvège attend la réponse de l'Australie à la présente demande.

-----